

à obtenir au Canada à cause des restrictions du temps de guerre, et le prix de ce produit fut fixé à 6c. la livre.

Un grand nombre de cultivateurs, notamment dans la circonscription de Peace River, purent se lancer dans la culture du colza dans le but de stabiliser leur revenu. Mais qu'arriva-t-il à la fin de la guerre? Les matériaux que remplaçait le colza furent importés. Un certain M. Ross, alors membre du parti libéral, et certains agriculteurs tentèrent d'implanter la culture du colza comme récolte supplémentaire dans l'Ouest du Canada. M. Ross essaya d'obtenir du gouvernement libéral d'alors que le colza soit transporté aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau, en vertu de la loi sur les chemins de fer, afin d'encourager la culture de cette graine. Une démarche avait été faite à l'époque pour convaincre le ministère de l'Agriculture de mettre au point d'autres usages pour cette récolte dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest, mais le gouvernement libéral avait rejeté cette proposition.

Après les élections de 1958, de concert avec un certain nombre de députés, dont M. Rapp qui était alors whip de son parti, j'ai tenté de persuader le gouvernement et le ministre de l'Agriculture, maintenant député de Calgary-Centre (M. Harkness), qu'il y avait un avenir prometteur pour la graine de colza dans l'Ouest du Canada. Nous estimions qu'elle servirait à stabiliser le revenu agricole, ce qui est le but du projet de loi actuellement à l'étude. Nous avons pris cette initiative et avec l'encouragement du gouvernement, nous avons témoigné devant la Commission des chemins de fer. Une douzaine de députés de l'Ouest du Canada avaient défendu la cause devant la Commission, afin que celle-ci décide que la graine de colza était une céréale conformément à la loi sur les chemins de fer. Les quelques députés libéraux de l'Ouest n'avaient pas cherché à collaborer à ce projet. Nous n'avons pas eu gain de cause, mais nous avons certes suscité l'intérêt d'un grand nombre de personnes.

Grâce à l'appui du gouvernement, de l'honorable représentant de Calgary-Centre, alors ministre de l'Agriculture, et de l'honorable représentant de Prince Edward-Hastings (M. Hees), alors ministre des Transports, on a modifié la loi sur les chemins de fer et on a reconnu que la graine de colza était une céréale. Le ministère de l'Agriculture a alors lancé une campagne qui a conduit à un usage plus répandu et plus efficace de la graine de colza comme source de revenu, supplémentaire ou de rechange, pour stabiliser le revenu agricole dans l'Ouest. Le parti libéral, alors l'opposition officielle, n'a rien fait pour appuyer ce programme. Je le souligne, monsieur l'Orateur, pour montrer que l'Ouest du Canada n'a pas grand-chose à attendre du parti libéral en fait d'aide intelligente.

• (3.30 p.m.)

Une voix: C'est faux.

M. Baldwin: Le refuge des esprits faibles, c'est de nier. Le député ne sait pas ce qu'il dit. S'il le savait, je lui proposerais un débat. Mais passons.

[M. Baldwin.]

Le ministre essaie de faire croire à l'opposition que lorsque le gouvernement présente un projet de loi sur l'agriculture, ce gouvernement étant libéral, le projet de loi est nécessairement bon et nous devons l'accepter. Au cours de la période 1959-1961, l'agriculture de l'Ouest a fait face à une crise. Le premier ministre à l'époque, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et les députés de l'Ouest ont présenté une proposition de versements à l'acre. Nous n'avons pas eu à adopter une loi en guise de pot-de-vin pour amadouer les cultivateurs, comme c'est le cas ici. Le ministre secoue la tête. Pot-de-vin, c'est l'image de marque du parti libéral qui est expert en la matière. Je n'approuve pas la méthode qui a été adoptée à l'époque mais, en l'occurrence, elle s'imposait. Un poste a été ajouté aux prévisions budgétaires et les versements à l'acre ont été effectués rapidement. Par la suite, d'autres projets de loi agricoles, valables et utiles, ont été présentés. Je conseille au ministre d'être un peu plus humble et de se renseigner. Il ferait bien d'étudier l'histoire. S'il examine les réalisations du gouvernement conservateur de l'époque en faveur des cultivateurs de l'Est et de l'Ouest, ainsi que de l'agriculture, il y a peut-être encore quelque espoir qu'il devienne un bon ministre.

Mes collègues ont traité à fond des lacunes de cette mesure législative. J'espère que le ministre va répondre à certaines des objections formulées. En dépit des critiques, j'espère qu'il fera preuve de la souplesse d'esprit que réclament des propositions législatives et qu'il acceptera des amendements.

Au lieu d'un programme de stabilisation agricole qui, selon mes collègues, stabilise la pauvreté dans l'Ouest du Canada, il nous faut un régime qui améliorera le sort des agriculteurs de l'Ouest et les encouragera à demeurer sur leurs fermes pour continuer à servir utilement notre société. J'espère que le ministre sera prêt à examiner les amendements proposés au lieu de s'y opposer. Je lui demande de se montrer raisonnable. S'il le fait, il est possible que ce bill, tout médiocre qu'il soit, puisse être amélioré au point de trouver grâce devant notre parti.

Dans le cas contraire, monsieur l'Orateur, je dois dire au ministre qu'il y aura une très forte opposition. Nous représenterons des amendements exposant officiellement nos objections et les façons d'améliorer la loi. Je signale au ministre les propositions des députés. J'ai parlé du colza. On pourrait certainement faire valoir le moyen de stabiliser le revenu agricole en facilitant la transformation du colza dans diverses régions de l'Ouest.

Comme mes collègues et les députés néo-démocrates l'ont déclaré, on peut faire valoir la question du versement immédiat de 100 millions qui, selon le député de Meadow Lake (M. Cadieu) pourrait être la pierre d'achoppement avant que le premier ministre de la Saskatchewan proclame des élections. S'il veut des élections, libre à lui. S'il veut 100 millions pour ce faire, je n'ai rien à y voir. Je m'intéresse seulement à ce qu'on agisse pour le mieux dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest et de la société rurale.